



PAR COURRIER

Le 21 juillet 2015



Objet : Demande d'accès #2015-04-86 – Lettre réponse

---

Madame,  
Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 24 avril dernier, concernant des documents relatifs à la propriété située aux 1342, 1346 et 1350, route Principale à Val-des-Monts.

Les documents suivants sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

1. Lettre du 3 septembre 1976, 4 pages;
2. Lettre du 6 janvier 1977, 2 pages;
3. Lettre du 7 janvier 1977, 2 pages;
4. Lettre du 10 janvier 1977, 1 page ;
5. Lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1977, 1 page;
6. Lettre du 20 décembre 1977, 1 page;
7. Lettre du 18 juillet 1989, 1 page;
8. Lettre du 31 juillet 1989, 2 pages;
9. Lettre du 25 août 1995, 1 page;
10. Fiche d'évaluation du 28 juillet 2008, 6 pages;
11. Note du 27 août 2008, 4 pages.

Nous vous informons que dans ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Toutefois, deux documents datés de juin 1975 relèvent de la municipalité de Val-des-Monts. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous vous référons à la responsable de l'application de cette Loi au sein de cette municipalité :

Madame Patricia Fillet  
1, route du Carrefour  
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9  
Téléphone : (819) 457-9400 #2200  
Télécopieur : (819) 457-4141  
[patriciafillet@val-des-monts.net](mailto:patriciafillet@val-des-monts.net)

Par ailleurs, nous vous informons que nous ne pouvons pas vous transmettre certains autres documents demandés. Notre décision s'appuie sur les articles 23 et 24 de la Loi.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes, une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante : [accès@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:accès@mddelcc.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Diane Barry

p. j. (13)

c.c. M. Christian Perron, Direction régionale de l'Outaouais

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

Montréal, le 3 septembre 1976

GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC  
SERVICES  
DE PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

BOULEVARD MAZARIN  
MONTREAL  
Monsieur Jacques Poirier  
Secrétaire-trésorier  
Municipalité de Val-des-Monts  
Comté de Gatineau, Qué.

Re: Systèmes d'évacuation des eaux usées  
des établissements publics du  
Lac St-Pierre-de-Wakefield  
Val-des-Monts, comté de Gatineau

Cher monsieur,

La présente est pour faire le point au sujet des installations sanitaires des établissements publics et commerciaux situés autour du lac St-Pierre-de-Wakefield.

Comme vous le savez, le plan correctif émis par nos Services il y a plus d'un an dressait une liste de correctifs pour la plupart des chalets riverains, mais laissait les établissements publics sans classification ni solution. Ces derniers devront faire l'objet d'un relevé sanitaire effectué par nos Services.

Il est évident que le grand nombre d'établissements publics et commerciaux autour des lacs d'une part, et le manque de personnel au sein du Programme des lacs d'autre part, ne facilitent guère cette tâche et provoquent parfois des délais suffisamment longs pour empêcher de poursuivre dans la même saison tous les cas à étudier. Néanmoins, nous nous efforçons à effectuer des relevés sanitaires le plus exactement possible afin de pouvoir exiger des propriétaires de ces établissements soit des changements à leur système, soit une reconstruction totale.

Concernant les installations publiques du lac St-Pierre, voici les informations préliminaires que nous possédons à date.

- 1 - Hôtel sur le lac, propriété de monsieur P. Charbonneau
  - Le 20 août 1974, le bureau d'ingénieur engagé par monsieur Charbonneau faisait parvenir aux Services de Protection de l'Environnement des plans et devis pour fin d'approbation.
  - Ces plans n'ont pas été approuvés par le Directeur des S.P.E.
  - Peu après le propriétaire a procédé à la construction de son installation septique, apparemment sous la surveillance des inspecteurs provinciaux d'hygiène.
  - Aucune attestation d'approbation de la part de ces inspecteurs existe dans nos dossiers.

- Le 23 mars 1976 la municipalité de Val-des-Monts nous a adressé une demande d'inspection.
- Lors de notre première visite cet été - accompagné de monsieur Chalifoux, inspecteur municipal - nous avons constaté que le champ d'épuration présentait des signes évidents de regorgement en surface. Le propriétaire nous a informé que dû à une mauvaise canalisation des eaux de ruissellement du chemin faisant face à la fosse septique, celle-ci recevait de grandes quantités de ces eaux, ce qui a eu pour effet de surcharger le champ d'épuration et de "brûler" le moteur de la pompe de refoulement.  
  
Après vérification du site, nous avons constaté que les résultats des essais de percolation présentés par le bureau d'ingénieur correspondaient à un terrain autre que celui où le champ d'épuration fut construit.
- Actuellement le propriétaire consent à construire un nouveau champ d'épuration; il gardera sa fosse en béton armé actuelle après les réparations nécessaires.
- Il a été entendu que les nouveaux essais de percolation pourront être refaits sous la surveillance de l'inspecteur municipal, mais que les plans de l'installation sanitaire devront être présentés par un ingénieur.
- Lors de notre deuxième visite à l'hôtel, au mois de juin, monsieur Charbonneau nous a informé qu'il procéderait incessamment à nos demandes.
- Dernièrement nous avons reçu de la part de l'inspecteur municipal, monsieur Rivard, une copie des données recueillies lors des essais de percolation.
- Vous trouverez ci-joint copie de la lettre envoyée à monsieur Charbonneau concernant ce sujet.

Non visé

...../3

1/9/76

Non visé

Non visé

La liste des établissements publics autour du lac St-Pierre n'est pas terminée. Toutefois je tiens à vous assurer que nos Services visent à classifier tous les cas et à procéder par la suite, selon les priorités, à l'application des normes d'épuration. Il est clair que ce tour rapide des installations ne constitue qu'un dossier préliminaire dans la plupart des cas. L'étape suivante consistera à compléter le relevé sanitaire d'une façon détaillée. Par la suite des avis seront envoyés aux responsables des installations défectueuses afin d'y apporter des corrections.

Si ce processus prend relativement trop de temps, les raisons sont hors de notre contrôle, comme je l'ai mentionné au début de cette lettre. Nous espérons que la municipalité continuera à garder contact d'une part avec les Services de Protection de l'Environnement et d'autre part avec l'Association des Propriétaires du lac afin d'assurer une vigilance et une assistance technique qui se traduiront par un contrôle efficace de toute nouvelle installation.

Finalement nous tenons à féliciter la municipalité pour l'effort qu'elle a déployé jusqu'à présent pour contribuer à l'assainissement de la zone campagne.

Veillez agréer, cher monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

RK/mpu

53-54

Kamal Kararivan, ing., M.Sc.  
Programme des lacs

cc/

53-54

Association des propriétaires du  
Lac St-Pierre de Wakefield

GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC  
SERVICES  
DE PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT  
CABINET  
DU DIRECTEUR  
CITE PARLEMENTAIRE  
QUÉBEC  
G1A 1B7

Québec, le 6 janvier 1977.

Monsieur Paul Charbonneau  
Hôtel-sur-le-Lac  
Val-des-Monts (St-Pierre-de-Wakefield)  
Comté de Papineau, Qué.

Sujet: Evacuation des eaux usées  
Hôtel-sur-le-Lac  
Val-des-Monts (St-Pierre de  
Wakefield) comté Papineau

Monsieur,

Pour faire suite à la demande d'autorisation soumise en  
votre nom par la firme \_\_\_\_\_, 23-24  
\_\_\_\_\_, j'ai l'honneur de vous annoncer  
que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi de  
la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des  
travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Le projet montre une fosse septique existante d'une  
capacité utile de \_\_\_\_\_ 23-24 \_\_\_\_\_ et d'un élément épurateur  
\_\_\_\_\_ 23-24 \_\_\_\_\_ tel que décrit dans la brochure  
"L'Evacuation des eaux d'égout à la Campagne". L'installation  
sanitaire pourra accommoder un motel de 6 chambres à coucher,  
un restaurant de 26 sièges, une taverne de 40 sièges, un  
bar salon de 238 sièges et deux logis d'une chambre à coucher  
chacun.

Les dimensions intérieures de la fosse sont les  
suivantes:

Longueur:  
Largeur : 23-24  
Profondeur:  
Profondeur liquide:

Un mur intérieur devra être construit à \_\_\_\_\_ 23-24  
l'entrée de la fosse. Ce mur  
émergera de l'eau

23-24

La station de pompage aura une capacité utile de  
\_\_\_\_\_ 23-24 \_\_\_\_\_ et les dimensions intérieures sui-  
vantes:

Longueur:  
Largeur: 23-24  
Profondeur liquide:

174  
24/1/77

RECU  
JAN 20 1977  
MUN. DE VAL-DES-MONTS  
..72

Une pompe sera utilisée pour évacuer l'effluent de la fosse vers le répartiteur. 23-24

Les eaux de ruissellement de la route avoisinante doivent être canalisées de façon à ne jamais être admises dans la fosse septique.

Malgré le fait que la fosse septique existante 23-24, elle donne un rendement acceptable 23-24

La moyenne des essais de percolation 23-24

Le champ d'épandage disposera de 23-24

23-24

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans no. 108-1 et 266-188-100, révision 1976 et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

Cette approbation ne constitue pas un permis d'opérer et nous vous demandons de nous informer de la date du début des travaux afin que nous puissions vérifier pendant la construction si les ouvrages sont conformes aux plans acceptés. Une confirmation écrite vous parviendra après la fin des travaux.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur

PROFESSEUR HONORAIRE

Miep

Gilles Jolicoeur, ing. M.Sc.

c.c.:

53-54

Recherches et Planification - Montréal  
Unité Sanitaire du comté de Papineau  
M. Paul Hammarrenger  
Municipalité de Val-des-Monts  
Commission municipale du Québec

23-24



GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC

SERVICES  
DE PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

Montréal, le 7 janvier 1977.

53-54

Sujet: Installation sanitaire de l'Hôtel  
sur le Lac  
St-Pierre-de-Wakefield  
Val-des-Monts

---

Madame,

Le 23 mars '76, une résolution du conseil de la municipalité de Val-des-Monts - copie ci-jointe - nous demandait d'inspecter l'Hôtel sur le Lac. Cette résolution faisait suite à des plaintes formulées par des propriétaires riverains.

Dû à l'existence d'un plan correctif pour le lac St-Pierre-de-Wakefield, un intérêt particulier est accordé aux établissements publics riverains. Nous avons donc visité durant l'été '76 la plupart de ces établissements afin de décrire leurs installations existantes.

L'Hôtel sur le Lac, considéré prioritaire, fut l'objet de deux visites. Durant ces visites le propriétaire accepta de reconstruire un nouveau champ d'épuration. Il a donc contacté un bureau 23-24 afin de reviser les plans et devis; ces plans nous ont été soumis et après quelques rectifications ils ont été approuvés. La municipalité a reçu une copie de cette approbation et le propriétaire nous a informé dernièrement qu'il procéderait aux travaux décrits de ces plans dès que l'état du sol le permettrait c.-à-d. début de l'été '77.

Nous espérons que cette installation une fois refaite incitera d'autres établissements publics à améliorer leurs systèmes d'évacuation si le relevé sanitaire indique une telle nécessité. D'ailleurs dès que le temps le permettra, nous tâcherons de dresser ces relevés sanitaires détaillés.

2/..

Nous tenons à féliciter l'association pour sa tenacité et son travail afin d'améliorer l'état du lac St-Pierre-de-Wakefield et nous demeurons à votre disposition pour toute information concernant la mise en oeuvre du plan correctif.

Veillez accepter nos meilleurs souhaits à l'occasion de la nouvelle année et l'expression de nos sentiments les meilleurs.

53-54

KKgp

Kamal Karazivan, ing. M.Sc.  
Programme des Lacs



GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC

SERVICES  
DE PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

201 CREMAZIE EST  
MONTREAL

Montréal, le 10 janvier 1977

Monsieur J.A. Laflamme, maire  
Val-des-Monts  
Comté de Papineau, Qué.

Re: Hôtel sur le lac  
St-Pierre-de-Wakefield  
Val-des-Monts, comté de Papineau

Monsieur le maire,

Vous recevrez bientôt, directement de notre bureau de Québec, une copie de l'approbation de l'installation septique de l'Hôtel sur le lac.

Comme vous le savez, cet hôtel a fait l'objet de nombreuses plaintes. Egalement le Conseil municipal de Val-des-Monts avait résolu le 22 mars 1976 - copie ci-jointe - de demander aux Services de Protection de l'environnement une inspection et un rapport à ce sujet.

Nous espérons que les travaux décrits et approuvés seront construits avant l'été '77.

Veillez accepter, cher monsieur, nos meilleurs souhaits à l'occasion du nouvel an accompagnés de nos meilleurs sentiments.

53-54

KK/mpv

Kamal Karazivan, Ing., M.Sc.  
Programme des lacs



COPIE

Hull, 1er décembre 1977.

M. Paul Charbonneau  
Hôtel sur le lac  
St-Pierre de Wakefield, Qué.

Objet: Champ d'épuration pour  
l'hôtel sur le lac  
St-Pierre de Wakefield, Qué.  
Comté Papineau

---

Monsieur,

Suite à l'inspection du 25 novembre 1977,  
j'ai constaté la construction d'un champ d'épuration  
23-24 Chaque  
tranchée avait 23-24 . Les rangées étaient  
distancées de 23-24 l'un  
à l'autre. Les eaux sont pompées dans une fosse de  
23-24 précédant le champ d'épuration. Le tout,  
a part de la fosse installée en sus, selon le certificat  
d'autorisation émit le 7 janvier 1977.

Toutefois, si cela s'avère nécessaire, une  
rigole sera construite pour intercepter les eaux de  
surface provenant d'un niveau supérieur du champ  
d'épuration. Aussi, si cela est exigé, un siphon  
doseur devra être installé.

Bien à vous,

Rock de la Durantaye  
Inspecteur en hygiène publique  
Service en territoire  
13 rue Buteau  
Hull, Qué.

53-54

c.c.: Service de l'Hôtellerie  
Municipalité de Val des Monts  
M. Kamal Karazivan, ing., S.P.E., Montréal.

COPIE

GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC  
SERVICES  
DE PROTECTION  
L'ENVIRONNEMENT

Montréal, le 20 décembre 1977.

Monsieur Paul Hammarrenger  
Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche  
Service de l'Hôtellerie  
255 est, Crémazie, 7e étage  
Montréal, Qué.

Sujet: Champ d'épuration  
Hôtel sur le Lac  
St-Pierre de Wakefield  
Comté de Papineau

Monsieur,

L'installation septique mentionnée en rubrique fut corrigée par le propriétaire de l'établissement en date du 25 novembre 77.

M. Roch de La Durantaye, inspecteur des Services de Protection de l'Environnement, comté de Hull, a constaté la construction et vérifié les travaux.

Selon M. de La Durantaye (lettre ci-jointe) l'ensemble des travaux est conforme aux plans et devis approuvés en date du 6 janvier 77. Toutefois un siphon doseur pourrait s'avérer nécessaire. Mise à part cette exigence que le propriétaire devrait s'y conformer à l'été 78 si une demande à ce sujet lui est adressée par notre bureau, nous considérons l'installation satisfaisante et n'avons aucune objection - en ce qui concerne le système septique - de régulariser le cas.

Conscient que de semblables dossiers exigent de votre part plus de temps et de travail, nous tâchons d'éviter ces démarches qui d'ailleurs, s'avèrent parfois nécessaires.

Vous remerciant de votre collaboration. Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

53-54

KKgp

Kamal Karazivan, ingénieur

c.c.: M. Paul Charbonneau, propriétaire  
M. Daniel Jobin, inspecteur municipal  
M. Roch de La Durantaye, inspecteur sanitaire

REÇU

JAN 13

M. DE VAL-DES-MONTS

*Vu*

53-54



## MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Le 13 juillet 1989

Monsieur Rock De Ladurantaye  
ingénieur  
Ministère de l'Environnement  
170, rue Hôtel de Ville  
7e étage  
Hull, Québec  
J8X 4C2

Monsieur,

La présente a pour but de vous informer que la Municipalité de Val-des-Monts n'a aucune objection qu'une installation septique soit érigée sur le lot 30 ptie, rang VI, canton de Wakefield. (Référence - Hôtel sur le lac à St-Pierre de Wakefield).

Non visé

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

53-54

André Turcotte  
Service d'urbanisme

AT/rs



Hull, le 31 juillet 1989-<sup>15</sup> *MP*

289 800 3 11 45

Hôtel sur le lac  
St-Pierre-de-Wakefield (Québec)  
J0X 3J0

MUNICIPALITE DE  
VAL-DES-MONTS

A l'attention de 53-54

Objet: Installation septique  
N/D: 7330-00082-00

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation soumise en votre nom par la firme 23-24 le ministère de l'Environnement n'a pas d'objection à l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous:

- Installation d'un fosse septique d'une capacité effective de 23-24, conforme aux plus récentes normes du MENVIQ, 23-24.  
La fosse devra être de 23-24 ou équivalent certifié par l'ingénieur;
- L'effluent de la fosse septique rejoindra le tuyau d'évacuation des égouts de l'hôtel avant d'être rejeté dans la fosse septique existante.

Ces installations seront aménagées sur le lot 30 partie, rang II du canton de Wakefield, elles devront desservir un bâtiment comprenant un duplex à 2 chambres.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant, ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

.../2

Le consultant devra produire un avis de conformité attestant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

53-54

RD/dg

ROCK DE LA DURANTAYE, BSC  
Service municipal

c.c.: - Municipalité de Val-des-Monts  
- 23-24

N.B.: La présente complète le certificat d'autorisation émis le 6 janvier 1977 pour l'Hôtel St-Pierre-de-Wakefield



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune

Direction régionale de l'Outaouais



Hull, le 25 août 1995

COPIE  
DOSSIER

143214 Canada Inc.  
53, Pineglen Crescent  
Nepean (Ontario)  
K2G 0G9

N/Réf.: 7330-07-01-00082-01

Objet : Installation sanitaire - Val-des-Monts  
Hôtel sur le lac

Mesdames,  
Messieurs

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 12 juin 1995 reçue le même jour et complétée le 21 août 1995, nous n'avons pas d'objection à ce que le titulaire ci-dessus mentionné réalise le projet décrit ci-dessous:

Raccordement des eaux usées provenant de 6 unités de motel au système septique existant desservant l'hôtel sur le lac situé sur le lot 30 partie, rang VI, canton de Wakefield, municipalité de Val-des-Monts, faisant partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Ce projet devra être réalisé conformément à cette demande et à ces documents.

En outre, la présente ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

53-54

Rock de la Durantaye

170, rue Hôtel-de-Ville  
7<sup>e</sup> étage, bureau 7.350  
Hull (Québec)  
J8X 4C2

Téléphone : (819) 772-3434  
Télécopieur : (819) 772-3952

APPROUVÉ PAR 53-54

Programme "Lac par Lac"

Numero séquentiel (ne pas remplir - réservé au pôle)

Nom/Prénom de l'étudiant  
53-54

Date de l'inspection  
28 juillet 2008

N° de gestion du dossier  
7330-07-01-0008201

N° de lieu (SAGO)  
~~X~~ 205 48 14

Interview #Y 2065239

Type de priorité d'intervention

- Catégorie d'intervention
- Plan d'eau avec Mise en Garde et récurrent en 2007
  - Plan d'eau avec Mise en Garde mais non récurrent en 2007
  - Plan d'eau sans Mise en Garde en 2007

- Bassin Versant des plans d'eau avec Mise en Garde en 2007
- Bassin Versant des plans d'eau sans Mise en Garde en 2007
- Nouveau plan d'eau 2008
- Plan d'eau vulnérable

Site d'inspection

Nom du site  
Auberge sur le Lac

- Position du site
- Au bord d'un lac
  - Au bord d'un cours d'eau
  - Sans contact avec le lac ou le cours d'eau

Région  
Outaouais

MRC

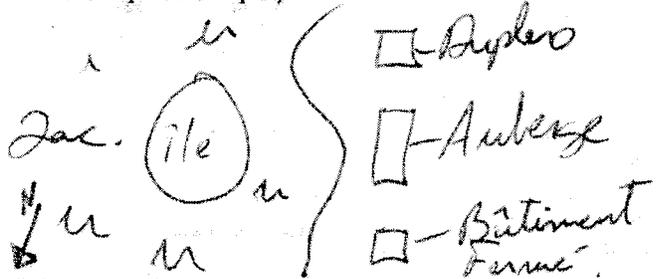
Les Collines de l'Outaouais

Municipalité  
Val-des-Monts

Nom du plan d'eau (ou du cours d'eau)  
Lac Saint-Pierre

Nom du Bassin Versant  
Rivière Gatineau

Secteur du plan d'eau (ou du cours d'eau) (possibilité d'illustrer par un croquis)



Nom du représentant questionné sur le site  
Ronald Bertrand

Adresse postale  
1346, Route Principale

Val des Monts, 28N 2R9

Coordonnées GPS X/Y (UTM) 18T

444 337 / 506 1753

- Usage(s)
- Restaurant
  - Marina
  - Villégiature
  - Pisciculture
  - Epicerie
  - Autre(s)
  - Hôtel
  - Camping
  - Salle communautaire
  - Fromagerie
  - Carage

Si "Autre(s)", précisez :  
Par.

Programme "Lac par Lac"

Caractéristiques du plan d'eau (ou du cours d'eau)

(à renseigner en partie au bureau)

Longueur du lac ou distance à la source pour le cours d'eau (km)

6.8

Largeur (km)

0.8

Surface du plan d'eau (km<sup>2</sup>)

5.4

Profondeur moyenne (m)

Forme

- Allongée (choisir si cours d'eau)  Ovale  Circulaire  
 En étoile

Vocation

- Alimentation en eau potable  Baignade publique  
 Sauvagine  Pêche  
 Navigation  Reservoir  
 Autre

Si autre, précisez

Usage principal

Navigation

Usage secondaire

Baignade

A combien estimez-vous le nombre de résidences visibles à partir du site ?

20

Quelles sont les principales espèces de poissons présentes ?

Brochet, Achigan, Perchaude.

Observation visuelle des algues bleu-vert

(Cf. Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries - 3ème édition)

Fleur d'eau visible

Oui  Non

Si oui, quelle est son apparence ?

- En suspension  En dépôt flottant  
 En dépôt immergé  En écume

Catégorie du suivi visuel

- 1- Agrégats peu nombreux  2a- Absence d'écume  
 2b- Présence d'écume

Si oui, quelle est la surface couverte (m<sup>2</sup>)?

Tout le lac

Direction du vent

nul.

Programme "Lac par Lac"

Système de traitement des eaux

Le site détient-il une Autorisation ?

Oui  Non

Année de construction de la fosse

1977

Pour combien de personnes la fosse est-elle dimensionnée ?

250

Type du système (plusieurs cases possibles)

- Fosse septique  Epuration modifiée  
 Puit absorbant  Filtre à sable hors sol  
 Filtre à sable classique  Biofiltration à tourbe  
 Marais filtrant  Autre

Si autre, précisez

Milieu récepteur

Lac  Cours d'eau  Sol

Si il y a un rejet, est-il visible ?

Oui  Non

Si oui, quelle est la couleur du rejet ?

Translucide  Vert  Marron

Volume de la fosse (m3)

32.7

Quelle est la fréquence de vidange de la fosse ?

Plus de 2 ans.

Inscrire le nom de l'entreprise sollicitée mentionné sur la preuve de vidange ou donné par le propriétaire (vérifiez l'information)

Pas vidée

Surface du champ filtrant (m²)

1100

Occupation du sol au dessus du champ filtrant

Gazon  Chemin  Bâti  Arbres

Distance du champ filtrant par rapport au lac ou au cours d'eau (m) (norme > à 15m)

90

Signe(s) de dégradation

Oui  Non

Si oui, précisez

Les installations sont-elles conformes à l'Autorisation ?

Oui  Non

Si non, le propriétaire a-t-il effectué une demande de mise en conformité ?

Oui  Non

Bande riveraine

Le site est-il en contact avec le lac (ou le cours d'eau)

Oui  Non

Longueur de la bande riveraine (m)

156.5

Largeur de la bande riveraine (m)

0-3

Y-a-t-il eu des travaux réalisés ces deux dernières années ?

Oui  Non

Si oui, une autorisation a-t-elle été délivrée ? (vérifiez l'information)

Oui  Non

Occupation du sol sur la bande riveraine

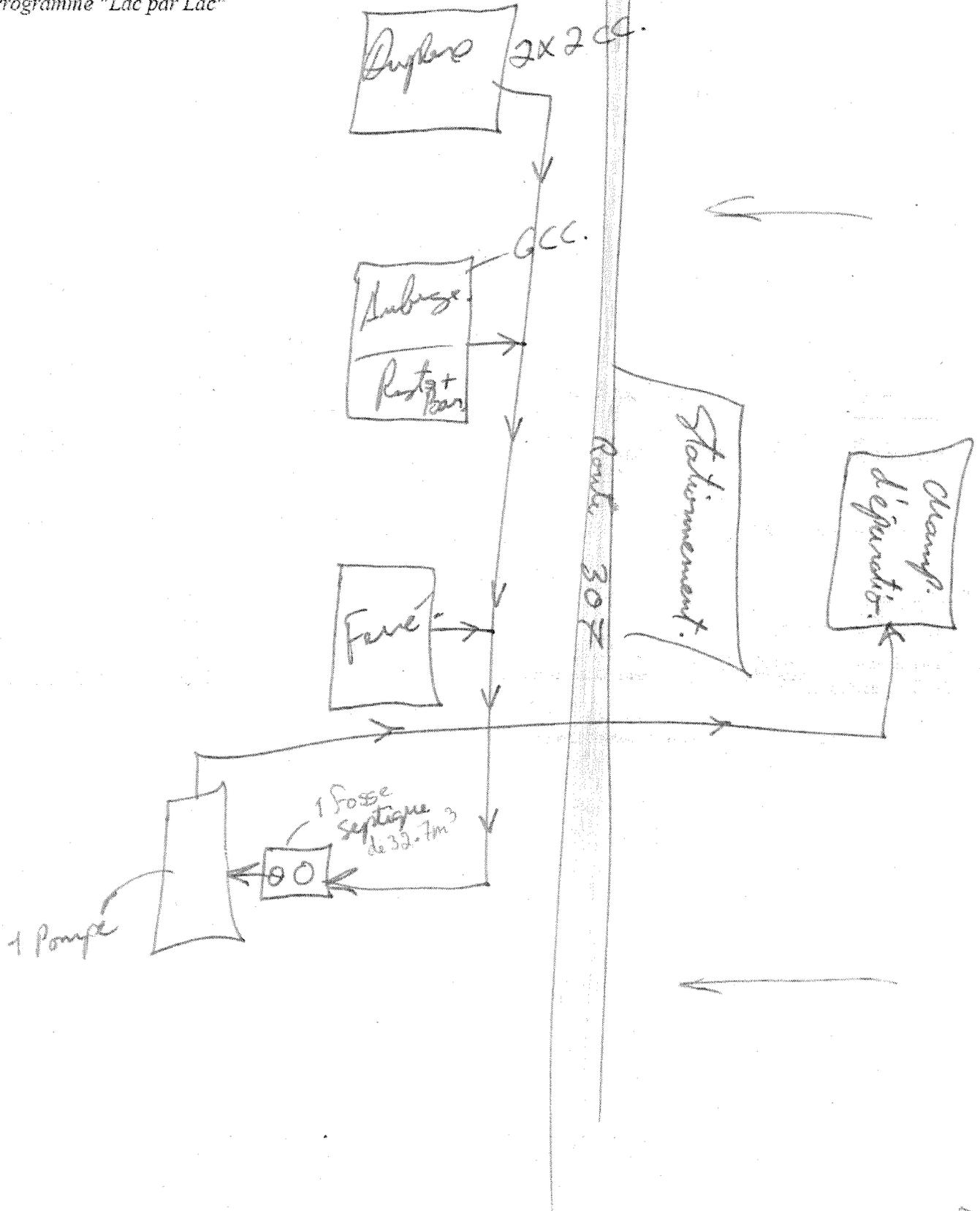
- Boisée  
 Partiellement boisée  
 Déboisée  
Terrain enherbé naturellement  
 Gazon  
 Béton  
 Sable



Fiche d'évaluation

Programme "Lac par Lac"

Lac Saint-Alban



## Fiche d'évaluation

Programme "Lac par Lac"

### Inspection complémentaire par le CCEQ

Nécessité de réaliser une inspection complémentaire

Oui  Non

Si oui, transmettre une note au CCEQ  
et indiquer ici la date d'envoi (adresser  
une copie de la note lors de la  
transmission de la fiche d'inspection)

08/08/27

Motif(s) de la demande d'intervention au CCEQ (se référer au  
numéro figurant sur le document de référence)

05

### Inscription à SAGO

Numéro d'inscription dans SAGO

3004 56 340

### Remarque(s)

Toutes informations complémentaires pour une meilleure compréhension peut être mentionnées ci-dessous

## Note

**DESTINATAIRE :** Monsieur Claude Girard  
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de  
L'Outaouais

**DATE :** 08/08/27

**OBJET :** **Demande d'expertise technique complémentaire dans le  
cadre du programme Lac par Lac**

---

Conformément aux propos tenus lors de la Formation du Programme « Lac par Lac » le 10 et 11 juin dernier, je vous demande d'effectuer une visite complémentaire au Lac Saint-Pierre, inspecté le 28 juillet 2008, dans le cadre du programme Lac par Lac.

Afin de vous faciliter votre déplacement, je vous fais part des coordonnées du site à contrôler ainsi que du numéro de référence sur SAGO:

Nom de l'établissement : Auberge sur le Lac

Adresse de l'établissement : 1346, Route principale, Val-des-Monts

Numéro d'intervention SAGO : 300456340

Lors de la visite, il a été constaté une irrégularité pour le système de traitement des eaux usées. Celle-ci concerne :

- ✓ La vidange n'est pas effectuée tous les deux ans

Si vous avez besoin d'informations complémentaires relatives à la présente, n'hésitez pas à communiquer avec Mlle Autef ([angelique.autef@mddep.gouv.qc.ca](mailto:angelique.autef@mddep.gouv.qc.ca)) ou Mlle Le Guennic ([benedicte.leguennic@mddep.gouv.qc.ca](mailto:benedicte.leguennic@mddep.gouv.qc.ca)), toutes deux coordinatrices du programme Lac par Lac au pôle d'expertise des Milieux Hydriques et Naturels ou avec moi-même, au poste 53- au (819) 772-3434.

54

Signature :

53-54

Programme Lac par Lac

Nom : 53-54

Municipalité : Val-des-Monts

Date : 28/07/08

N/D : 7330-07-01-0082001

**Photo #1 :**

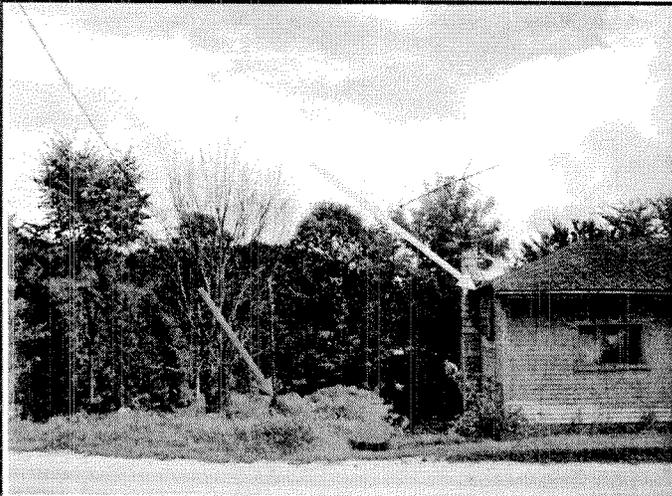
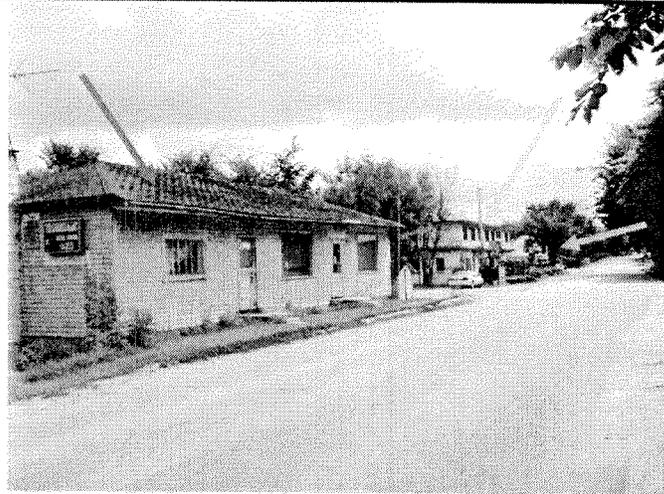
Référence Photo : .JPG

Note : Photo générale du site comprenant  
trois bâtiments.

Flèche rouge : Dépanneur fermé.

Flèche jaune : Auberge sur le Lac.

Flèche verte : Duplex de 4 chambres à  
coucher (c.c.)



**Photo # 2:**

Référence Photo : .JPG

Note : Emplacement général de la  
fosse septique et de la pompe.

Flèche rouge : Positionnement de la  
fosse septique et de la pompe.

Flèche jaune : Dépanneur fermé.

**Photo 3# :**

Référence Photo : .JPG

Note : Chalet #3.

Flèche rouge : Chambre de la pompe et  
couverture de la fosse septique.

Flèche rouge : Chambre de la pompe.

Flèche jaune : Couverture de la fosse  
septique.



Photographié par : 53-54

Nom : 53-54

Municipalité : Val-des-Monts

Date : 28/07/08

N/D : 7330-07-01-0082001

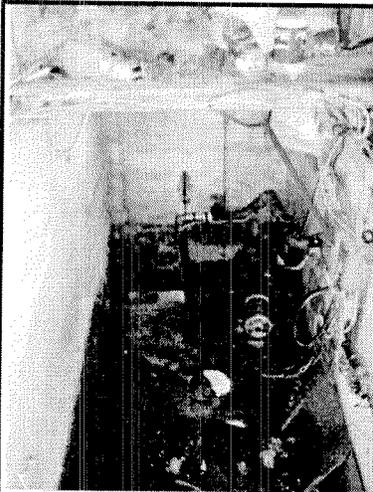
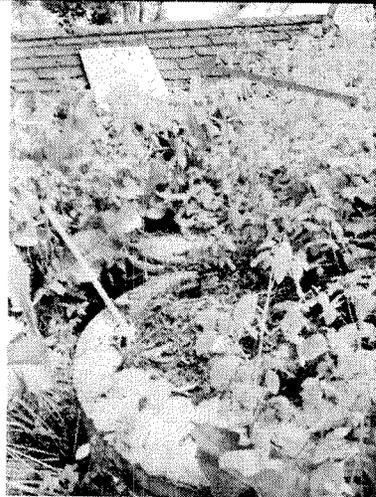
**Photo #4 :**

Référence Photo : .JPG

Note : Chambre de la pompe et couvercle  
de la fosse septique.

Flèche rouge : Chambre de la pompe.

Flèche jaune : Couvercle de la fosse  
septique.



**Photo #5 :**

Référence Photo : .JPG

Note : Intérieur de la chambre de la  
pompe.

**Photo #6 :**

Référence Photo : .JPG

Note : Champ septique de 1100m<sup>2</sup>.



Photographié par : 53-54

Nom : 53-54

Municipalité : Val-des-Monts

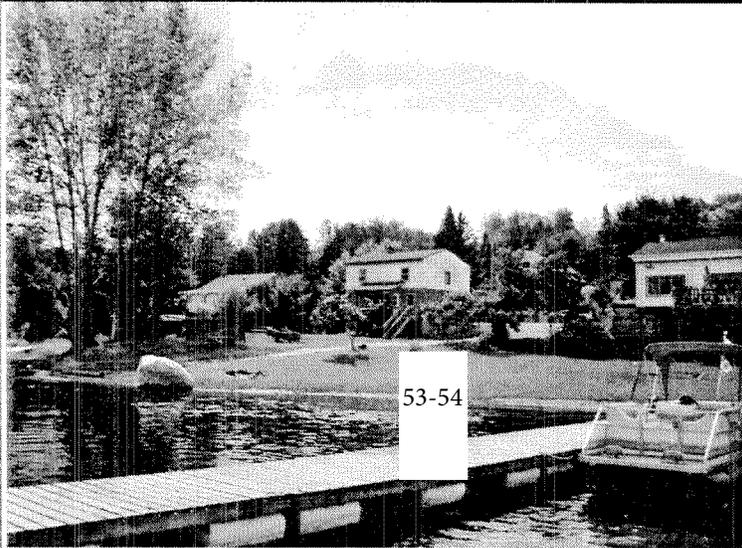
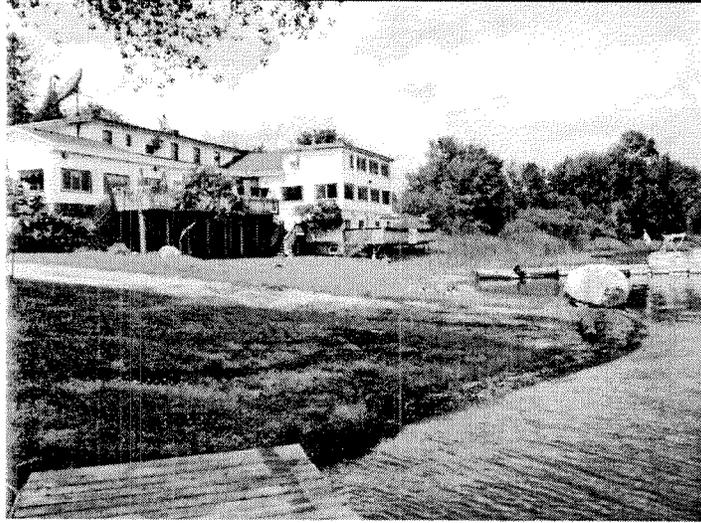
Date : 28/07/08

N/D : 7330-07-01-0082001

**Photo #7 :**

**Référence Photo :** .JPG

**Note :** Bande riveraine du site vue vers le nord.



**Photo #8 :**

**Référence Photo :** .JPG

**Note :** Bande riveraine du site vue vers le Sud.

Photographié par : 53-54